

Édition

l e mémento

Le «Mémento du chien MDPCG» est édité par le Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens (MDPCG).

Il est distribué gratuitement aux propriétaires de chiens du canton de Genève qui en font la demande

Cette première édition est parue 30 juin 2023.

Le MDPCG Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève est une association régie par les art. 60 et ss du Code civil et suit un but non lucratif. Elle est indépendante et apolitique.

Ruts de l'association du MDPCG

Selon l'article 3 de ses statuts (du 1er février 2017) le but ci-après est poursuivi:

«Le MDPCG poursuit un but d'utilité publique afin de favoriser la coexistence sécuritaire des personnes et des chiens et une cohabitation harmonieuse entre les citoyens, et ce sans y exclure les propriétaires de chiens pour le partage de l'espace public».

Le MDPCG devra pour ce faire:

- sauvegarder, conformément aux lois relatives à la protection de l'animal, les droits et intérêts de ses membres, en principe propriétaires de chiens. Il est primordial que les chiens domestiques puissent bénéficier de l'espace public de manière adéquate et visant également à y promouvoir la qualité de vie des propriétaires de chiens
- représenter les propriétaires de chiens auprès des autorités locales, des associations et des entreprises afin de promouvoir la santé, le bien-être et la sécurité de leurs chiens
- regrouper les propriétaires de chiens entre eux, notamment en fournissant de manière générale des informations à même de les intéresser, en particulier sur les relations avec les institutions publiques ou les autres acteurs. Il se dotera en outre des moyens nécessaires afin de mettre en contact ces

derniers pour qu'ils puissent proposer et bénéficier de leur solidarité collective

- venir en aide, dans la mesure du possible, à ses membres sur des problèmes personnels liés aux chiens: notamment juridiques ou financiers
- effectuer des manifestations et promotions en lien avec le monde canin au sein de la collectivité, notamment en organisant des services dans les domaines de l'assistance, de la protection, du conseil, de la sécurité, de l'environnement et de l'information, ainsi que dans le domaine du fourisme et des loisirs.

L'association MDPCG

Elle comporte plus de 610 membres actifs et environ 3'400 passifs (statut de sympathisant) qui sont informés réqulièrement par email.

Les outils

Le groupe Facebook «Genève Chiens GROUPE» est une plateforme de communication entre les différents propriétaires de chiens du canton principalement, au nombre de plus de 117000 membres (90% des membres proviennent du Grand Genève.

Les pages Facebook «MDPCG» et «Genève Chiens» comportent plus de 5'000 suiveurs.

En outre, nous éditons un magazine papier (3x par année) et numérique-PDF, «Magazine Sirius», afin d'informer également les propriétaires d'animaux de compagnie qui ne sont pas familiarisés aux nouvelles technologies. Le tirage papier est de 4000 exemplaires (6000 lors de l'Expo canine) et est distribué gratuitement auprès de certains cabinets de vétérinaires, tolletteurs et magasins de vente de produits d'animaux de compagnie.

Récemment, l'association s'est dotée d'un Webmagazine «siriusmag.ch»

Son président est Manuel Alonso Unica

Manuel Alonso Unica a un Master en études commerciales de Université de Genève (HEC), master en études européennes et un master en management public de l'Unieag. Il a en outre une formation supplémentaire sur la thématique la lutte contre la fraude (il a une préférence pour le secteur public).

Sirius MDPCG

Rue de Monthoux 8, 1201 Genève Tél. 077 414 07 25 info@genevechiens.com Ce mémento est un aide mémoire des informations-clé dont nécessite tout propriétaire de chien, tant au sujet de ses droits et obligations, qu'en matière des mesures de prudence à adopter vis-à-vis du chien et de sa santé.

Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qui y sont diffusées, ainsi que pour ce qui concerne l'utilisation que vous faites desdites informations.

Principe de conduite responsable du propriétaire d'un animal de compagnie

a «Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987» (Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre), pose le principe de la conduite responsable du propriétaire d'un animal de compagnie. Il doit le respecter, veiller à son confort, à sa santé et à la satisfaction de ses hesoins.

Cette convention n'encourage pas la détention d'animaux sauvages et veille à la bonne tenue des commerces spécialisés et des élevages des animaux de compagnie. Elle interdit notamment les mutilations de toutes sortes destinées à modifier l'apparence physique d'un animal à des fins non curatives.

SAVEZ-VOUS QUE ...

- Un chien de berger peut voir à 1,5 km un signe de la main de son maître alors qu'il ne distinguera rien d'un objet immobile à 20 m. La fréquence élevée donne au chien un temps de réaction plus rapide que celui de l'humain.
- Le chien plus intélligent au monde, la Border Collie native de Caroline du Sud, se nomme Chaser. Elle dispose de la mémoire la plus importante parmi les animaux non humains; dont la mémoire a été mesurée. Elle est capable d'identifier 1022 jouets par leur nom.
- Aux États-Unis 36% des personnes donnent un cadeau d'anniversaire à leur chien.



 Pour 2020, le marché des animaux de compagnie aux États-Unis a représenté 103,6 milliards de dollars de dépenses.

Principales dispositions légales fédérales qui concernent les chiens



Contacts sociaux (art. 70 OPAn)

Les chiens doivent avoir tous les jours des contacts suffisants avec des êtres humains et si possible avec d'autres chiens. Les chiots ne doivent pas être séparés de leur mère ou de leur nourrice avant l'âge de 56 jours.

Mouvement (art. 71 OPAn)

Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse.

Bruit (art. 12 OPAn)

Les animaux ne doivent pas être exposés à un bruit excessif pendant une longue durée.

Responsabilité des détenteurs de chiens (art. 77 OPAn)

Les détenteurs de chiens et les éducateurs canins doivent prendre les dispositions nécessaires pour que leurs animaux ne mettent pas en danger des êtres humains ou des animaux.

Annonce des accidents (art. 78 OPAn) Les accidents causés par un chien qui a gravement blessé un être humain ou un animal doivent être annoncés au service cantonal compétent; il en va de même des chiens qui présentent un comportement d'agression supérieur à la norme.

Manière de traiter les chiens (art. 73 OPAn) L'élevage, l'éducation et la manière de traiter les chiens doivent garantir la socialisation, à savoir le développement de relations avec des congénères et avec l'être humain. Il faut également habituer le chien à son environnement. Il est interdit de lui mettre au cou un collier à pointes ou un collier étrangleur sans boucle d'arrêt et de le traiter avec une dureté excessive.

Moyens auxiliaires et appareils (art. 76 OPAn) Il est interdit d'utiliser des appareils qui donnent des décharges électriques, qui émettent des signaux sonores très désagréables pour le chien ou qui agissent à l'aide de substances chimiques. Les moyens auxiliaires placés autour de la gueule du chien pour l'empêcher de mordre doivent lui permettre de haleter suffisamment

Pratiques interdites (art. 22 OPAn)

La coupe de la queue et des oreilles est interdite. Il est également interdit de les importer.

Le MNPCG Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève

«Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brisa», voilà le proverbe qui est à l'origine de cette unification des forces entre propriétaires de chiens et l'association MDPCG en 2017

Les autorités, à force de traquer les mémés à chiens, de faciles projes, et amender à tout va à hauts tarifs les infractions de pacotilles, de courageux membres ont tenu à dire STOP. Ămender le pipi de chien, comme déiection non ramassée, ce fut la goutte de trop qui déborda le vase.

Actuellement, il v a une coordination. information et communication au travers de

- · Groupe Facebook «Geneve Chiens Groupe».
- le magazine papier «Sirius Magazine»,
- le site internet «genevechiens.com». · les pages Facebook «Genève Chiens» et «MDPCG» et maintenant
 - le Webmagazine «siriusmag.ch».

Urgences vétérinaires GE. Clinique Vet24 Jonction 022 995 96 97 022 512 24 24

GE, VetUrgences

Vaud 0900 900 969

3115

Dept. français 74 et 01

À domicile:

022 552 55 05 021 552 75 75 VetnAdom I éman Ain et Haute-Savoie +33 04 28 38 2000 Pinto de Magalhaes, E. 022 552 55 05 Vétérinaire sur la route 078 243 56 88

Avantages à posséder un chien

n osséder un animal de compagnie peut être extrêmement bénéfique notamment en matière de santé des auhivihni

C'est pourquoi l'ensemble du secteur des animaux de compagnie est en plein essor. Voici quelques bienfaits . (non exhaustif):

- Diminution des allergies
- Diminution de la pression artérielle
- Diminution de l'hypertension
- Diminution du cholestérol
- Diminution des sentiments de solitude
- Diminution du stress au travail
- Plus de honheur et calme l'humeur
- Amélinre le sens de la communauté
- Augmentation des possibilités d'exercices et d'activités de plein air
- Possibilités accrues de socialisation



Porter plainte

En cas de menace de la part d'individus agressifs que vous connaissez, portez plainte.

Par contre, si vous ne connaissez pas votre agresseur (même si c'est une menace uniquement verbale) portez plainte contre X.

Le Code pénal suisse punit <u>les voies de fait</u>. définies comme un comportement agressif ne causant pas de lésion corporelle. En cas de marques sur le corps, de blessures et de douleur, il peut s'agir de <u>lésion</u>. corporelle simble ou arave

Police cantonale

Urgence au téléphone 117

Police municipale

Déposer une main courante

S i vous avez été agressé (même oralement) et que vous ne souhaitez pas aller trop loin (en portant plainte).

Il est très important de faire notifier l'acte à la police, car ceci vous permettra en cas de récidive de vous y référer (vous serez ainsi pris plus au sérieux).



Les postes et antennes de police municipale sont ouverts du lundi au vendredi: de 9h à 17h.

En dehors des heures d'ouverture des postes de quartier, il est possible de contacter la centrale d'engagement de 6h à 24h (DI à ME) et de 6h à 3h (JE à SA) au **+41 22 418 22 22**). http://www.police-municipale.ch

Acacias

Route des Acacias 36 1227 Les Acacias Tél. +41 22 418 62 62

Champel

Chemin de l'Escalade 9 1206 Genève Tél. +41 22 418 83 30

Charmilles Rue de Lvon 97

1203 Genève Tél. +41 22 418 82 82

Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4 1207 Genève Tél. +41 22 418 60 70

Grottes Rue du Midi 1

1201 Genève tél. +41 22 418 56 80

Jonction

Rue du Stand 25 1204 Genève tél +41 22 418 83 00

Pâquis

Rue Rhotschild 27 1202 Genève Tél +41 22 418 54 00

Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1 1202 Genève tél. +41 22 418 62 82 Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Geneve MDPCG

Adhérez au MDPCG! Genève

Chiens

Le MDPC - Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens a été créé en début 2017, à la suite d'une injustice faite par un agent public à une propriétaire de chien; dans le but de défendre les droits de tous les propriétaires de chiens du canton de Genève.

Le MDPC représente les propriétaires de chiens, auprès des autorités, des associations et des entreprises afin de promouvoir la santé, le bien-être et la sécurité de leurs chiens, ainsi que de défendre les droits des propriétaires et si besoin promouvoir de bonnes pratiques.

L'association MDPC comporte plus de 610 membres et informons périodiquement par email plus de 4'000 sympathisants.

Le groupe Facebook «Genève Chiens GROUPE» est une plateforme de communication entre les différents propriétaires de chiens du canton principalement, au nombre de plus de 11'000 membres (90% des membres proviennent du Grand Genève.

Les pages Facebook «MDPCG» et «Genève Chiens» comportent plus de 5'000 suiveurs.

En outre, nous éditons un magazine papier (entre 2x à 3x par année) et électronique, «magazine Sirius», afin d'informer également les propriétaires d'animaux de compagnie qui ne sont pas familiarisés aux nouvelles technologies. Le tirage papier est de 4'000 exemplaires (6'000 lors de l'Expo canine) et est distribué gratuitement auprès de certains cabinets de vétérinaires, toiletteurs et magasins de vente de produits d'animaux de compagnie.

L'adhésion annuelle est de 20 francs par ménage.

	Adhésion au MDPCG	
Envoyez à: MDPC	G, Rue de Monthoux 8, 1201 Genève	
Nom et Prénom:		
Adresse:		
NPA + Ville:		
Tél. (+mobile):		
Email:		
Lieu et Date:		
Signature:		
Facultatif (cette rubrique	concerne les avantages)	
Chien ou Chat / Nomb	re, Noms, sexes, races, anniversaires (puz moi, umie de natusaces)	

LÉGISLATION SUR LES DENRÉES ALIMENTA

Présence des chiens dans les restaurants et dans les halls de supermarchés

(qui soit un espace de passage et non de vente de denrées alimentaires)
La législation fédérale suisse sur les denrées alimentaires (Ordonnance du DFI sur l'hygiène dans les activités liées aux denrées alimentaires (Ordonnance du DFI sur l'hygiène, OHyg) du 16 décembre 2016; RS 817.024.1) stipule à son article 14, en matière de présence d'animaux, que ces derniers sont interdits d'accès même détenus ou accompagnés.

À l'exception:

- des chiens-guides qui conduisent ou accompagnent une personne handicapée;
- des chiens, en compagnie d'un client, dans la salle à manger des



établissements de restauration, à condition que la personne responsable l'autorise;

 des animaux détenus dans la salle à manger des établissements de

Nombre de chiens par 100 habitants, pa

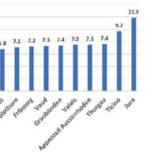


AIRES ET LES CHIENS



restauration de telle sorte qu'il n'existe aucun risque de contamination, notamment dans les aquariums et les terrariums.

ar canton, 2022





Enfin un Web Magazine pour nos animaux de compagnie



siriusmag.ch

Mémento du chien Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève

Parc à Chiens Rive Droite

- 1. parc de Budé (non clôturé)
- 2. promenade des Crêts (clôturé et non clôturé)
- parcelle Rigot (non clôturé) Avenue de la Paix
- 4. pelouse de la rue de Moillebeau (non clôturé)
- parc Liotard (clôturé)
 Route de Meyrin
 - 7. parc des Franchises (clôturé)
 Route des Franchises
 - 8. sentier des Falaises (non clôturé) Sentier de Sous-Terre



Parc à Chiens Rive Gauche

- 9. parc La Grange (non clôturé) Route de Frontenex
- 10. Jonction-Butin (non clôturé) Route du Pont Butin
- 11. rive droite Jonction (non clôturé)
- Sentier sur la rive droite de l'Arve 12. Bois-de-la-Bâtie (non clôturé)
- 12. Bois-de-la-Bâtie (non clôturé) Chemin de la Bâtie
- sentier longeant la rive droite de l'Arve (non clôturé)
 Quai Frnest-Ansermet
 - 14. plaine de Plainpalais (non clôturé)

- 15. parc Belmont (clôturé) Avenue Théodore-Weber 16. parcelle de la rue de Contamines
 - 16. parcelle de la rue de Contamines (clôturé)
 - 17. parc Bertrand (clôturé et non clôturé) Route de Florissant
 - sentier longeant la rive gauche de l'Arve (non clôturé) Quai des Vernets
 - parc des Acacias (clôturé) Rue des Noirettes
 - 20. parc des Falaises (clôturé) Chemin Beau-Soleil



SAVEZ-VOUS QUE ...

- Les petits chiens, comme les chihuahuas, peuvent entendre plus de sons que leurs congénères plus gros.
 Ils ont une plus large palette d'écoute.
- Quand un chien creuse la terre après avoir fait son petit caca, il ne cherche pas à l'ensevelir. En fait, il marque son territoire en utilisant les glandes qui sont dans ses coussinets
- Le cerveau canin est capable de mémoriser plus de 100'000 odeurs différentes et sa capacité olfactive est un million de fois plus fine que celle de l'homme.
- Contrairement à l'idée reçue, le chien ne voit pas en noir et blanc. Son spectre de vision est juste beaucoup plus étroit que le nôtre. Il se limite au jaune et au bleu pour un résultat qui est plus proche d'une vision monochromatique que d'une vision colorée.



Protéger les en cas <mark>de fo</mark>r

Éviter un coup de chaleur à

Éviter les sorties et activités en pleine journée. Promener plutôt les chiens le matin tôt et tard le soir. Leur proposer régulièrement de l'eau fraîche à hoire

Chiens à risques

Certains chiens sont plus disposés au coup de chaleur. Les races de type brachycéphale (races à «nez écrasé» comme le bouledogue) ont plus de peine à haleter et donc à évacuer la chaleur. Les petits chiens et ceux de couleur foncée ont tendance à plus absorber la chaleur extérieure réverbérée par le béton brûlant. Il est donc prudent d'éviter la balade sur le bitume en plein soleil d'autant que celui-ci peut provoquer des brûlurs au piveau des coussinets

Symptômes et premiers soins

Même en respectant des précautions, un animal peut être victime d'un coup de chaleur.

En cas d'halètement persistant, de

Spectographe de la vision du chien

animaux domestiques 🦊 tes chaleurs



respiration rapide, d'état léthargique voire de perte de conscience. doucher le corps à l'eau fraîche, mais

pas glacée. Dans un deuxième temps. une fois la crise passée et l'animal placé à l'ombre et au calme, bien l'abreuver (sans le forcer). Ne pas hésiter à appeler le vétérinaire.

D'autres espèces que les chats et les chiens sont également sensibles à la chaleur comme par exemple les chinchillas

Il est important de les détenir dans un environnement bien ventilé, frais et à l'ombre les jours de canicule.

Ne jamais laisser un animal seul dans un véhicule lorsou'il fait chaud

Les fortes chaleurs sont dangereuses, voire mortelles, pour les animaux surtout s'ils sont enfermés dans une voiture

Une fenêtre entrouverte ne suffit pas pour éviter les coups de chaleur.

En seulement auelaues minutes, un véhicule se transforme en véritable four, v compris à l'ombre.

Par une température extérieure de 25°. la température à l'intérieur d'une voiture stationnée peut s'élever entre 38° et 50° en quelques minutes.

Par une journée à 32°, la température intérieure peut atteindre 70° en moins de 10 minutes

Que faire?

Lorsque l'on apercoit un chien enfermé dans une voiture au soleil il est important d'appeler immédiatement la gendarmerie ou la police municipale locale

Recommandations pendant un parcours en voiture

Installer des pare-soleil (ceux utilisés pour les enfants) aux fenêtres du véhicule

Pour rafraîchir et hydrater au maximum l'animal, l'abreuver régulièrement (prévoir une gamelle et des récipients d'eau) et en utiliser un hrumisateur



SAVEZ-VOUS QUE ...

- Il existe une troisième paupière, appelée membrane nictitante, située à l'angle interne de l'œil sous la paupière inférieure. Ses rôles sont:
 - de protéger la cornée, de la garder propre. Agit un peu comme un lave-glace éliminant ainsi des débris ou mucus.
 - 2. de produire des larmes, garder les yeux humides



L'humain et le chien peuvent entendre des sons à la même distance, mais le chien entend bien mieux les hautes fréquences: les sons entre 40 et 60'000 hertz pour le chien et les sons entre 20 et 20'000 hertz pour l'humain.

- - Le chien plus petit du monde est un chihuahua qui à 2 ans mesurait 9.65 cm et pesait 450 grammes.

- Le lévrier Greyhound est capable d'atteindre une vitesse de 72 km/h. alors que l'homme le plus rapide du monde (Usain Bolt) a atteint 37.306 km/h. sur un sprint; à savoir que les personnes lambda courent entre 11 et 13 km/h
- 30 ans est l'âge du chien qui a vécu le plus vieux au monde. Maggie, qui a vécu en Australie et qui est décédée en 2016. Elle était de race Kelpie Australien. En 2023 il a été détrôné par par Bobi, de race Rafeiro de l'Alenteio







- au Japon sur environ 300'000 chiens. plus la taille du chien augmente, plus son espérance de vie diminue. La longévité movenne est celle-ci :
 - petites races (de 5 à 10 kg);
 - 14.2 ans races moyennes (de 10 à 20 kg): 13.6 ans
 - · grands chiens (de 20 à 40 kg): 12.5 ans
 - très grands chiens (plus de 40 kg): 10.6 ans
- · Il y a dans le monde 470 millions de chiens de compagnie et 370 millions de chats domestiques. À savoir qu'au total il v a environ 900 millions de chiens sur la planète en englobant les chiens errants.
- · Le chien sauvage de Nouvelle-Papouasie est l'espèce la plus ancienne au monde. Des traces de son existence dans l'île le situent à au moins 6'000 ans.



Commander gratuitement l'autocollant via email à l'adresse

info@genevechiens.com

 La possession d'animaux par génération (% des propriétaires actuels d'animaux) se présente comme suit:

 Génération 7 14% Les Millénials (gén. Y) 32%

 Génération X 24% · baby-boomers 27%

· Gén. silencieuse

3%



Dangers urbains

l o hitumo hrûlant

L'asphalte se réchauffe énormément en été et devient vite brûlant. Avec 26 degrés de température extérieure, le bitume peut lui atteindre les 60 degrés. À l'instar du sable, les pavés, l'asphalte ou encore le béton peuvent également devenir extrêmement chauds. Un simple truc vous permet de protéger votre chien des brûlures aux pattes: le «test des sept secondes».



Les coups de chaleur

Les coups de chaleur sont très dangereux pour la santé du chien et du chat. Ne jamais laisser seuls votre chien dans une voiture en plein soleil et absolument veiller à ce qu'ils restent bien hydratés. Mettre toujours à leur disposition une gamelle d'eau fraîche

La mort-aux-rats

Les chiens se contaminent généralement par ingestion accidentelle du produit directement. En ville, il y a multitude des pièges avec de la mort-aux-rats aux pieds des arbres et de parcs. En l'absence de prise en charge, cette intoxication est mortelle pour le chien.

Les épillets

La plante la plus dangereuse pour les animaux lorsque l'été arrive est



l'épillet. Aussi appelée folle avoine, elle pousse de mai à septembre, essentiellement dans les pelouses

et les hautes herbes, aussi bien à la campagne qu'en ville. Elle s'accroche dans les poils de vos poilus et peut s'incruster dans tous leurs



et nos animaux

orifices, mais également dans les conssinets

Les chenilles processionnaires

En été, nos amis animaux (et tout humain) peuvent toucher les chenilles processionnaires, par curiosité, Elles peuvent causer de graves ennuis de santé tels que des vomissements, des difficultés respiratoires ou encore, des graves infections. La seule chose à faire: aller en urgence chez le vétérinaire en urgence.



Les abeilles et les guêpes

Les abeilles et quêpes sont partout et peuvent être très dangereuses surtout si elles attaquent votre animal (qui pourrait y allergique) En cas de pigûre, vous devez immédiatement retirer l'aiquillon et surtout, bien désinfecter la plaie. Si l'œdème est trop important, allez chez le vétérinaire le plus proche.

Les parasites

- · Les puces
- · Les tiques. Risques de transmission de piroplasmose, de la maladie de Lyme, de l'ehrlichiose,
- · Les anûtats Ce sont des larves d'acariens qui se fixent à la peau du chien pour se nourrir.

· Les moustiques. Leur pigûre est désagréable et le chien peut parfois se gratter au point de s'abîmer la peau.

Les fruits tombés des arbres (en automne)

Tombés des arbres les marrons les châtaignes, les glands, les pommes de pin. mais aussi les diverses noix. amandes et baies pourraient être absorbés par les chiens. L'acide tannique, pour les glands, ou l'acide oxalique pour les marrons, les châtaignes et les noix, peut donc causer un empoisonnement et divers dégâts digestifs. Les troubles les plus sévères peuvent aller iusqu'à la paralysie et la mort.

Les champignons (en automne)

Tous les champignons sont mauvais pour les chiens: même ceux comestibles par les humains. En cas d'absorption, allez aux urgences.

Le sel de déneigement (en hiver)

Déversé pour saler les routes et les trottoirs afin de les rendre moins alissants, ce sel est un irritant pour le chien. Il a tendance à provoquer une inflammation au niveau des conssinets et si l'animal se lèche les pattes, cela lui provoquera des vomissements et des douleurs diaestives.





siriusmag.ch

Test de maîtrise et de comportement (TMC)

e test de maîtrise et de comportement (TMC) est obligatoire pour tous les chiens de grande taille à savoir plus de 25kg et 56cm au garrot (cumulatif).

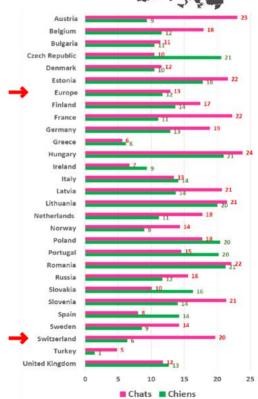
Ce TMC, qui vaut autorisation de détention, est à effectuer auprès d'un éducateur canin reconnu. Pour ce faire, les détenteurs de chiens de grande taille doivent annoncer leur animal à l'éducateur canin de leur choix. Ceci doit être fait avant qu'il n'atteigne l'âge de 18 mois en vue de passer et réussir le TMC.

Dans les espaces de liberté



Nombre de chiens et chats en Europe





Comportements inadéquats, re

Rajoutez à ces montants l'émolument

D00 4		CHF
RUZ.A.	Chien effrayant le public ou les autres animaux, absence de maîtrise. L'Chiens Art. 15 - 18 - 19 - 37 - 40	200
R02.B.		200
	LChiens Art. 26 - 37 - 39 al. 1 let. B - 40 / RChiens Art. 11	
R02.C.	Chien listé confié à un tiers non autorisé. LChiens Art. 11 - 24 al. 2 - 37 - 40	200
R02.D.	Chien listé non porteur de la muselière. LChiens Art. 23 - 24 al. 1 let. A - 37 - 40 / RChiens Art. 11 - 17	200
R02.E.		200
R02.F.		200
R02.G.	Chien non porteur de la marque de contrôle. L'Chiens Art. 16 al. 4 - 37 - 40 / R'Chiens Art. 9 al. 3	100
R02.H.	Chien non porteur de la médaille identification. LChiens Art. 16 al. 2 - 37 - 40	150
R02.I.	Chien non tenu en laisse. LChiens Art. 18 - 19 - 37 - 40 / RChiens Art. 14	200
R02.J.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	300
R02.K.	Non-respect de l'obligation de ramasser les déjections canines	200
	LChiens Art. 18 al. 2 - 21 al. 2 - 37 - 40	
R02.L.	naturels.	200
	LChiens Art. 18 al. 2 - 21 al. 1 - 37 - 40	

éférences légales et amendes

t, qui, en général, se monte à CHF 150

		CHF
R02.M.	Violation de l'interdiction d'accès dans les lieux proscrits aux chiens. LChiens Art. 19 - 37 - 40 / RChiens Art. 13	200
R02.N.	Aboiements, hurlements de chien troublant la tranquillité publique. L'Chiens Art. 20 - 37 - 40	200
R02.0	Chien non vacciné contre la rage. LChiens Art. 16 al. 4 let. B - 37 - 40 - RALFE Art. 97 - 109 al. 2	200
R02.Q	Importer et/ou faire transiter des chiots âgés de moins de 56 jours non accompagnés de leur mère ou d'une nourrice (par animal) LPA Art. 4-28 al.1 letg / OPAN Art. 22 al.b bis - 70 al.4	500
RO3A.	Absence changement adresse du détenteur de chien dans la base de données AMICUS. LChiens Art. 14 al. 3 - 40 / Ral.FE Art. 25 al. 2 - 109 al. 2 / OFE Art. 17 al. 1bis	100
R03.B.	Absence d'autorisation de détention pour chien listé. LChiens Art. 23 - 24 - 37 - 40 RChiens Art. 17 al. 2	400
R03.C.	Absence identification chien. LChiens Art. 14 al. 1 et 2 - 40 / RaLFE Art. 25 al. 1-109 al. 2 / LFE Art. 30 al. 1 / OFE Art. 16	300
R03.D.	Absence enregistrement chien dans base de données AMICUS. LChiens Art. 14 al. 1 et 2 - 40 / Ralfe Art. 25 al. 2 - 109 al. 2 / LFE Art. 30 al. 2 / OFE Art. 17	300
R03.E	Défaut d'acquisition de la marque de contrôle pour chien. LChiens Art. 16 al. 4 - 37 - 40 / RChiens Art. 9 al. 2-4	150
R03.F.	Défaut d'assurance RC pour chien. LChiens Art. 16 al. 2 - 4 let. A - 37 - 40	200
R03.G.	Détenteur ne disposant pas du matériel adéquat pour maîtriser son chien.	200
	LChiens Art. 16 al. 2 -37-40	2

... suite

Comportements inadéquats, réformation l'émolument, qui

		LHL
R03.H.	Importation commerciale en provenance de l'Union euro- péenne sans le certificat TRACES requis. LFE Art. 24 al.1 - 25 al.1 - 47 - 53a OITE-UE Art. 10	200
R03.I.	Absence changement de détenteur de chien dans la base de données AMICUS. L'Chiens Art. 14 al. 3 - 40 Ralfe Art. 25 al. 2 - 109 al. 2 / 0FE Art. 17 al. 1bis	200
R03.L.	Test de maîtrise et de comportement (TMC) annuel pas effectué chiens listés. LChiens Art. 22 al. 1 let. A -24 al. 2 / RChiens Art. 16 al. 2 - 17	200
R03.M.	Test de maîtrise et de comportement (TMC) pas effectué chiens de grande taille. LChiens Art. 22 al. 1 let. B -27-28-37-40 / RChiens Art. 18 al. 1	200
R03.P.	Absence passage et réussite TMC ancien chien de servie ou dispense LChiens Art. 22 al.1 éet-c - 30 - 408 al. 3 et 4 - 40 / RChiens Art. 10	200
R03.T.	Non-respect d'une autorisation pour promeneur de chiens. LChiens Art. 18 al. 3 et 4 - 40 / RChiens Art. 10	300
R03.U.	Chien(s) laissé(s) sans surveillance dans un espace de liberté LChiens Art. 19 - 37 - 40 / RChiens Art. 15	200
RO4.A	Vente, échange et courtage de chiens sur la voie publique, 1 animal vendu. (par chien) LFE Art. 21 - 48 / LChiens Art. 8 - 37 - 40	500
R04.E.	Absence d'annonce d'élevage de chiens. L'Chiens Art. 5 - 40	100
R04.B1	Conditions de détention d'animaux erronées de gravité légère. LPA Art. 1 -3 -4 -6 -28 / OPAN Art.3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 -13 -14 / RALPA Art. 15	300
R04.B2	Conditions de détention d'animaux erronées de gravité moyenne. LPA Art. 1 -3 -4 -6 -28 / OPAN Art.3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 -13 -14 / RAI PA Art 15	500

érences légales et amendes

, en général, se monte à <mark>CHF 150</mark>

		CHF
R04.D	Absence d'autorisation d'élevage professionnel de chien. L'Chiens Art. 6 - 40 / R'Chiens Art. 4	200
R04.F	Absence d'annonce de naissance de chiot(s). L'Chiens Art. 40 / R'Chiens Art. 3	100
R04.P.	Commerce de chien sans autorisation par des éleveurs et particuliers. L'Chiens Art. 8 al.2 - 40	200
R04.Q.	Commerce de chien sans autorisation par des éleveurs professionnels. LChiens Art. 8 al.2 - 40	200
R04.R.	Abandon actif ou passif d'animaux. LPA Art. 4 al.1 et al.2 - 6 al.1 - 26 / OPAN Art. 16 al.2 let. F / RalPA Art. 15	500
R05.S.	Absence d'autorisation pour promenade de chiens appartenant à des tiers LChiens Art. 18 al.3 et al.4 - 40 / RChiens Art. 10	300
R06.A.	Non-respect d'une décision de l'autorité relative à une agression canine LChiens Art. 15 -18 -22 -26 -27 -28 -38 -39 -40 / RChiens Art. 11 -16 -18	500
R06.B.	Non-respect d'une décision de l'autorité relative à la détention d'un chien interdit (listé ou dressé au mordant)	500
	LChiens Art. 15 -16 -18 -22 -23 -24 -25 -38 -2930 -38 -39 -40 / RChiens Art. 11 -16 -17	
R06.C.	Non-respect d'une décision de l'autorité relative à l'activité d'éducateur canin	500
	LChiens Art. 12 -13 -36 -39 -40 / RChiens Art. 7 -18	
R06.D.	Perte de maîtrise du chien. LChiens Art. 15 -18 -40 / RChiens Art. 7 -18	200
R06.K.	Achat d'un ou plusieurs chiens sur la voie publique. LChiens Art. 8 -37 -40 / RChiens Art. 7 -18	200
R06.R	Détention illégale d'un chien dressé au mordant. LChiens Art. 15 -25 -40	400

IMPÔTS SUR LES CHIENS

Cet impôt est géré par le Département des finances. des ressources humaines et des affaires extérieures (DF): bordereau séparé des autres impôts.

Vous pouvez calculer le montant de votre impôt sur les chiens en additionnant

- 1. l'impôt cantonal.
- 2. les centimes additionnels communaux (certaines communes ne prennent pas de centimes communaux)
- 3. la taxe sur le Fonds des épizooties,
- 4 la taxe relative à l'assurance sur les chiens errants.

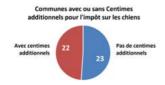
L'impôt cantonal est de:

- 50 francs pour le premier chien:
- 70 francs pour le deuxième chien;
- · 100 francs pour le troisième chien et pour chaque chien supplémentaire.

LES MÉDAILLES

Tous les chiens âgés de plus de 6 mois enregistrés sur le canton de Genève doivent être porteur de la marque de contrôle 2024 dès le 1er avril 2024. La médaille 2024 est valable uniquement jusqu'au 31 mars 2025. Il est possible de se procurer la marque de contrôle officielle auprès des autorités communales, respectivement, des postes de police municipale pour les habitants de la ville de Genève

La marque de contrôle coûte entre CHF 0.- et CHF 24.selon les communes. En ville de Genève, CHF 10.-.



Impôts sur le

centimes add COMMUNES

AIREL A.VILLE ANIERES

AVULLY AVUSY

BARDONNEY

RELLEVUE RERNEX

CAROUGE CARTIGNY

CELIGNY

CHANCY CHENE-BOUGERIES

CHENE-BOURG CHOULEX

COLLEX-BOSSY

COLLONGE-BELLERIVE

COLOGNY CONFIGNON

CORSIER DARDAGNY

GENEVE-VILLE GENTHOD

GRAND-SACONNEX HERMANCE

JUSSY LACONNEX

LANCY MEINIER MEYRIN

ONEX PERLY-CERTOUX

PLAN-LES-OUATES PREGNY-CHAMBESY

PRESINGE PUPLINGE

> RUSSIN SATIGNY

SORAL THONEX

TROINEX

VANDOEUVRES VERNIER

VERSOIX VEYRIER

s chi	
	2022
	100
	100
	100
	100
	100
	100
	50
	50
	100
	100
	50
	100
	100
	100
	100
	50
	100
	100
	50
	100
	100

		1 chien	2 chiens	3 chiens	chiens supplementaires
1) Impôt cantonal		90	50+70=120	50+70+100=220	+100
choisir 1 de	choisir 1 des 3 scénarios à 100	20	100% de l'impôt cant.: 120	idem impôt cant.: 220	idem impôt cant.: +100
2) 3 situations, selon la commune	à 50	50/2=25	50% impôt cant.: 60	50% impôt cant.: 110	50% de l'impôt cant. +50
voir le tableau Centimes additionnels	aucun	0	0	•	0
3) Taxe Fonds cant. épizooties		4	4+4=8	4+4+4=12	+4
4) Taxe Ass. chiens errants		1	1+1=2	1+1+1=3	Ŧ

Aliments toxiques et da





Le chocolat

Le chocolat est mauvais pour les chiens. Il provoque des vomissements, des problèmes cardiaques, neurologiques... Et une forte dose peut se révéler mortelle!

L'avocat

Toxique pour de nombreux animaux (comme les poules), l'avocat contient des éléments chimiques agressifs qui endommageant les tissus du cœur, des poumons...

Le raisin et raisin sec

Ils provoquent vomissements, diarrhées, urines fréquentes...

Les noix de macadamia

Ces fruits secs causent chez le chien de graves troubles cardiaques, allant jusqu'à une paralysie partielle!

Les oignons

Il détruit les globules rouges du sang, sans eux les différents organes ne sont plus alimentés en oxygène! 26 Le chien souffre de vomissements, diarrhées, fièvre, manque d'appétit... Cela ne se fait en général que lorsque l'on donne des restes de plats préparés dans lesquels on a cuisiné des oignons en grande quantité.

l'alcool

Même en petites quantités, les boissons alcoolisées empoisonnent le système digestif. vomissement, diarrhées... La mort peut en être l'issue.

Le lait

Le lait doit être utilisé avec précaution dans l'alimentation des chiens adultes parce qu'ils n'ont pas l'enzyme chargée de dégrader le lactose, votre compagnon ne peut donc pas digérer cet aliment correctement.

Le café

Et les boissons à base de caféine comme le Coca Cola, le Pepsi... La caféine agit comme un stimulant sur le cœur, pouvant causer des crises cardiaques.

angereux pour le chien







Les fruits à novau

Cerises, abricots, prunes... renferment dans leur novau une petite quantité de cyanure qui, si elle ne provoque que quelques troubles chez les grands chiens, peut être fatale aux plus petits.

De plus, les pépins et novaux consommés en grande quantité risquent de provoquer une occlusinn intestinale

La pâte à pain

File est molle les chiens l'avalent sans la mâcher et sous l'effet de la chaleur interne de l'organisme. la pâte lève alors qu'elle est dans l'estomac de l'animal: elle provoque vomissements et ballonnements et dégage également de l'al cool

Le poisson cru

Tel que le saumon (attention en période de fête) parce que non cuit il peut contenir des larves parasites.

La pomme de terre crue

La pomme de terre crue contient de l'oxalate de calcium, une substance nouvant causer des troubles de l'appareil urinaire (reins, vessie), La pomme de terre cuite, quant à elle, peut être donnée sans risque d'empoisonnement. Veuillez tout de même l'écraser

Le blanc d'œuf

Contrairement au iaune d'œuf qui est nutritif et recommandé occasionnellement le blanc d'œuf contient de l'avidine, un nutriment capable de détruire la vitamine R8 indisnensable au hon fonctionnement du métaholisme

Les os cuits

Les os peuvent être extrêmement dangereux après cuisson ! En effet. s'ils viennent à se casser ils peuvent former des esquilles qui risquent de perforer l'estomac et les intestins de l'animal

Principales intoxica

Il y a 3 facteurs de risques principaux: les plantes, les aliments, les produits de traitements.

Intoxication par les plantes

Plantes indigestes

Exemples: houx (baie), buis, rhubarbe, tulipe...



Elles provoquent des irritations de la muqueuse gastrique et intestinale et sont en général la cause de vomissement et de diarrhée de gravité variable.

Le traitement est symptomatique, c'est-à-dire que l'on donnera des antivomitifs, des pansements gastriques et/ou intestinaux. En l'absence de fragilité particulière de l'animal, les symptômes sont passagers et laissent peu de séquelles.

Plantes dangereuses

Exemples: laurier, hortensia, lierre. arum, qui...



En plus des troubles gastro-intestinaux, on peut observer des troubles respiratoires (oedème pulmonaire, polypnée), rénaux (insuffisance rénale aiguë), cardiaques (tachycardie, bradycardie, trouble du rythme). Ces troubles sont d'autant plus graves qu'ils touchent les organes vitaux, et sans traitement rapide des séquelles peuvent être observées sur les organes, voire parfois la mort peut subvenir.

Il convient donc de trouver rapidement la cause des symptômes et les traiter de façon urgente.

itions chez le chien

Plantes mortelles

Exemples: ricin. ciauë. colchiaue. muauet...

Toujours demander conseil au vétérinaire ou au service antipoison vétérinaire qui pourra vous renseigner sur les risques encourus par votre animal.

Par contre, il est préférable de connaitre de facon précise (connaitre les noms) les plantes présentes dans votre appartement, votre maison ou votre jardin.

Intoxication par les aliments

Les aliments courants les plus toxiques sont le chocolat, les oionons, les avocats, les raisins, les nnix de macadamia

Voir le chapitre Aliments toxique et dangereux pour le chien



Les symptômes sont tellement rapides et violents qu'il est souvent impossible d'agir à temps afin de sauver la vie de l'animal

Cependant, l'ingestion de ces plantes est peu fréquente, car elles ne sont pas appétentes pour votre animal. Le chien n'ira pas de lui-même les manger.



Intoxication par les produits ménagers et les médicaments

Engrais, antilimace, insecticides sont toxiques quand ils sont très concentrés ou ingérés en grande quantité, ils contiennent des organophosphorés ou organochlorés, molécules à l'origine de troubles nerveux importants (tremblements, convulsions), d'atteinte rénale grave et sont souvent mortels sans traitement rapide.

Raticide - mort-aux-rats

C'est une des intoxications les plus courantes, mais également la plus dangereuse. Les animaux ingèrent les granules, les sachets ou plaquettes de raticide dont le goût est agréable (attire les rats, mais aussi les chiens...). Ces produits contiennent des anticoagulants, qui vont être à l'origine de saignement et d'hémorragie dans l'organisme. Les symptômes arrivent au bout de 4-5 jours après l'ingestion et peuvent être très variables:

- toux (saignement dans les poumons).
- mons),
 douleurs abdominales (saignement
- dans l'abdomen), diarrhée et vomissement accompagnés de sang,
- boiterie (saignement dans les articulations les muscles)

Le diagnostic se fait par mesure du temps de coagulation (simple prise

de sana).

Si l'animal est traité à temps, les symptômes disparaissent rapidement

Il existe un antidote: la vitamine K, mais le traitement est long (3 à 4 semaines).

Produits ménagers

L'antigel présent dans les radiateurs est facilement ingéré par leschiens, car il présente un gout sucré. Il est responsable d'une atteinte rénale aiguë, difficile à traiter et souvent mortelle

L'eau de javel est toxique et provoque des brûlures an niveau de l'oesophage et de l'estomac.

Médicaments

Tous les médicaments humains peuvent être toxiques s'ils sont ingérés accidentellement et en grande quantité; en cas d'ingestion accidentelle, contactez votre vétérinaire qui saura vous renseigner sur le risque et sur la marche à suivre.

Ainsi, les plus souvent observées sont les intoxications par l'**aspirine** ou le paracétamol.

Paracétamol: en cas de surdosage (1 comprimé de paracétamol 1000 pour un chien de 10 kg), il provoque une anémie et une hépatite qui peuvent entrainer la mort.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTOXICATION



À faire

Emmener le chien rapidement chez votre vétérinaire, avec si possible la plante ou le produit ou son nom, et éventuellement le nom du principe actif si vous le connaissez...



À ne pas faire

Ne pas traiter vous-même votre animal sans consulter un vétérinaire.

Ne pas faire boire de lait: c'est un aliment très complet qui est digéré en mettant en oeuvre les différentes parties du tube digestif (estomac, intestin). C'est donc le meilleur moyen d'obtenir une intoxication plus sévère de l'animal en accélérant l'absorption des substances toxiques.

Éviter l'automédication.

Ranger tous les produits toxiques, éviter de les utiliser dans des endroits accessibles aux animaux.





siriusmag.ch

Cabinets vétérinaires, par qua

Pâquis

Cabinet vétérinaire MVET.CH
 Rue de Monthoux 40, 1201 Genève
 022 310 80 40

Servette

 Cabinet vétérinaire Amberger Philip Rue de la Servette 96, 1202 Genève 022 734 42 48

Saint-Jean

 Cabinet vétérinaire de St-Jean Rue de Saint-Jean 28, 1203 Genève 022 340 27 27

Plainpalais

- Cabinet vétérinaire des Sources Rue des Sources 10, 1205 Genève 022 708 11 99
- Cabinet vétérinaire MVET.CH Rue Dancet 41, 1205 Genève 022 310 80 40

Jonction

- Vet 24, Centre vétérinaire Genève-Jonction
 Boulevard Carl-Vogt 38,
 1205 Genève
 022 995 96 97
- Cabinet vétérinaire Bestiaire du Rhône
 Chemin du 23 Août 4, 1205 Genève 022 320 43 43

Faux-vives

- Cabinet vétérinaire Villereuse
 Rue de Villereuse 7, 1207 Genève
 022 736 74 00
- Cabinet vétérinaire de Frontenex Rue Viollier 10, 1207 Genève 022 840 08 68

Champel

 Cabinet vétérinaire Champel Rue Pedro-Meylan 1, 1208 Genève 022 736 00 06

Acacias

 Cabinet vétérinaire des Acacias Route des Acacias 25,
 1227 Les Acacias
 022 342 45 46

Lancy

- Cabinet vétérinaire des Pontets
 Chemin des Pontets
 21, 1212 Grand-Lancy GE
 122 884 18 28
- Cabinet vétérinaire de Caroll Chemin de la Caroline 18A, 1213 Petit-Lancy 022 792 12 05

Meyrin

 Cabinet vétérinaire de Riantbosson Chemin de Riantbosson 5, 1217 Meyrin 022 719 10 10

rtiers de Genève et communes

Le Grand-Saconnex

 VetSpecialistes SA Route de Ferney 194B. 1218 Le Grand-Saconnex GF 022 708 11 33

Vernier

 Vet Travel rue de la Coupe Gordon-Bennett 2. 1219 Vernier 079 120 65 12

Vésenaz

 Cahinet vétérinaire de Vésenaz Route d'Hermance 8 1222 Vésenaz 022 752 67 67

Thôney

 Cabinet vétérinaire des Deux-Communes - Dr Doris Hugi Chemin des Deux-Communes 21 1226 Thônex 022 348 58 00

Chêne-Bourgeries

. Cahinet vétérinaire de Chêne-Rougeries SA Rue de Chêne-Bougeries 31, 1224 Chêne-Bougeries 022 349 63 33

Carouge

 Cabinet vétérinaire de la Fonderie Clos de la Fonderie 23, 1227 Carouge GE 022 342 74 00

· Cahinet vétérinaire des Hauts de Carouge SA

Route de Saint-Julien 19, 1227 Carouge GE

022 343 22 22

. Cahinet vétérinaire des Promenades Boulevard des Promenades 22. 1227 Carouge GE 022 343 30 80

Rerney

· Cabinet vétérinaire de Bernex Sàrl Chemin de la Distillerie 12, 1233 Rerney 022 757 61 18

Collonge-Bellerive

 Cabinet vétérinaire de Collonge-Bellerive Route d'Hermance 95 1245 Collonge-Bellerive 022 752 34 11

Vereniy

 Cabinet vétérinaire de la Versoix Rampe de la Gare 6. 1290 Versnix GF 022 755 46 24

Rellevue

 Cabinet vétérinaire des Tuileries Chemin de l'Araile 3. 1293 Bellevue GE 022 774 25 25

Voyager avec son chien dans i

haque pays est libre d'appliquer ses propres lois en matière d'animaux de compagnie. Certains pays peuvent imposer une mise en quarantaine du canidé, imposer des tests médicaux ou encore exiger des démarches administratives.

 Connaître les règles et les lois du pays de destination Contacter l'ambassade de ton pays de destination en Suisse (p.ex. par e-mail) ou l'office du tourisme du pays de destination en Suisse.

<u>De manière générale</u>, la plupart des pays exigeront du chien qu'il soit:

- · Identifié : puce ou tatouage
- Vacciné contre la rage avec certificat de vaccination en cours de validité.
- En possession d'un certificat de bonne santé daté de 10 jours avant votre départ, établi par un vétérinaire.

Certains pays demandent un titrage antirabique

Votre vétérinaire réalisera une prise de sang à votre chien pour vérifier le niveau des anticorps du vaccin contre la rage. Cette analyse permet de s'assurer que le vaccin est effectivement acti 2. En dehors de toutes ces obligations
En fonction du moyen de transport
utilisé pour le voyage, les compagnies de transports peuvent
aussi imposer leurs propres règles
de voyage pour les animaux.
Se renseigner sur les conditions
de voyage à l'étranger avec son
animal auprès de la compagnie de
transports: bateau, avion ou train.

N'ayez aucun tracas en faisant appel à des professionnels spécialisés dans les voyages avec animaux. Pour exemple: Les escales d'un avion peuvent changer les règles. Il y a des démarches faire à bord pour s'assurer de la santé de votre animal à bord, ... Ne prenez pas de risques!

Entrée aux États-Unis (exemple)

- · chien âgé de plus de 4 mois
- fournir une déclaration <u>écrite ou</u> <u>verbale</u> selon laquelle votre chien n'a pas été dans un pays à haut risque depuis au moins 6 mois ou depuis sa naissance s'il a moins de 6 mois



ın pays hors UE

- · le chien doit être identifié à l'aide d'une Puce électronique. Le tatouage n'est pas autorisé aux États-Unisl
- se munir d'un Certificat de bonne santé daté de 10 jours avant votre départ, délivré directement par le vétérinaire
- la Suisse la Norvège. lande, ainsi que tous les pays de l'UE sont exempts de rage et ne sont pas soumis à la preuve du vaccin de la rage. Les pays inclus dans la liste des pays à haut risque de rage émise par les USA y sont soumis. Attention | Proche de nous la Moldavie et l'Ilkraine sont dans la liste de la rage.
- matière quarantaine, ρn de

- en règle générale, il n'v en a nour les chiens rentrant américain sur lρ territnire Attention, car cette règle peut différer selon les états. Par exemple. nour l'introduction d'animaux dans l'état d'Hawaii et le territoire de Guam, une période de guarantaine est imposée (120 jours). La présence et la durée de la quarantaine des animaux sur le sol américain varient en fonction des états
- se renseigner auprès de chaque compagnie aérienne, car chacune a ses propres règles concernant les animaux de compagnie. L'animal est souvent considéré comme un deuxième bagage, et voyage en cabine ou en soute dans une cage en fonction de sa taille et de son poids.





Voyager avec son animal de compagnie, impossible de tout savoir

Nous sommes à votre service

022 906 17 77 agence@v-l.ch

www.vltravel.ch

VL Travel







